Image not found or type unknown

droit de visite pour un bébé de 18 mois

Par **verodoudou**, le **21/11/2008** à **08:24**

bonjour
question urgente
mon ex compagnon a pris un avocat sans me prevenir pour la garde de notre fille de 18 mois alors qu'il n'est plus a la maison depuis qu'elle a 6 mois et jai donc ete prier de prendre aussi un avocat
ce que j'ai fait
les relations sont difficile et il n'accepte pas notre separation et du coup s'en prend a la petite au lieu de faire ce qu'il faut pour son bien ce que je voudrai qu'il se passe a l'amiable
en attendant dois je lui donner la petite qui a 18 mois quand il la reclame ou attendre la decision du jaf???

Par **jeetendra**, le **21/11/2008** à **08:48**

bonjour, attendez la décision du juge aux affaires familiales avant de confier votre enfant de 18 mois à son père qui souhaite exercer son droit de visite et d'hébergement et ce sera pour quelques heures vu l'age de l'enfant, à moins qu'un jugement existe à ce propos, cordialement

Par **verodoudou**, le **21/11/2008** à **08:50**

bonjour
vous etes avocat ?
etes vous sur que je ne risque rien au niveau de la loi
et dois prevenir quelqu'un de cette decision
et si il vient avec la police que faire ???
merci

Par **jeetendra**, le **21/11/2008** à **08:59**

re-bonjour, pour qu'il vienne avec la police il faut qu'il ai un jugement en sa faveur, le simple fait qu'il soit le père ne suffit pas, appelez le Centre d'information sur les droits des femmes de votre département, la Maison de justice et du droit, bonne journée à vous

Par **verodoudou**, le **21/11/2008** à **09:16**

merci de votre reponse
cela me rassure un peu
qu'elle est la decision du jaf en general pour un enfant de cette age
etes vous sur qu'il accorde pas un week end sur deux et vacances

au cas ou decision du juge pas dans l'interet de l'enfant puis je utiliser cela

je precise que jai des elements de dossier important sur la santé psychique de son papa (que j'aimerai par respect pour ma fille ne pas utilise mais comme il a l'air d'avoir declaré la guerre sais ton jamais !!)
des mails de sa part et des enregistrement message assez violent

Par **jeetendra**, le **21/11/2008** à **09:41**

regardez dans mon blog sur ce site, j'ai écrit un article sur le droit de visite et d'hébergement, l'autorité parentale, etc. lisez les

Par **verodoudou**, le **21/11/2008** à **09:45**

merci beaucoup de votre aide
j'y vais de ce pas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés